

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUILLET 2013**

Délibération
n° 2013.07.170

**Accueil d'un apprenti
à la direction des
ressources humaines**

LE ONZE JUILLET DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 juillet 2013**

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Djillali MERIOUA à Janine GUINANDIE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, André BONICHON, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADEI, Gilles VIGIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2013

**DELIBERATION
N° 2013.07.170**

RESSOURCES HUMAINES / SYSTÈMES
D'INFORMATION

Rapporteur : **Monsieur LOUIS**

ACCUEIL D'UN APPRENTI A LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les collectivités employeur doivent transcrire dans un document unique, les résultats de l'évaluation des risques à laquelle ils ont procédé dans le cadre de leur obligation générale de prévention des risques professionnels.

Le document unique doit comporter un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail et faire l'objet d'une mise à jour régulière (au moins une fois par an) et lors des modifications des conditions de travail (transformation de l'outillage, révélation de risques non identifiées jusqu'alors, survenance d'un accident de travail...).

Il doit aboutir à l'élaboration d'un programme d'actions correctives et préventives visant à améliorer les conditions de sécurité du personnel.

Fort de son expérience, le GrandAngoulême a proposé, en 2011, d'assister les communes pour la mise en place de leur document unique.

Pour ce faire, il a bénéficié d'une subvention auprès du Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL, pour l'ensemble des communes intéressées, lui permettant ainsi de recruter temporairement un technicien rattaché au service prévention. Celui-ci a eu pour mission de piloter l'élaboration et la mise à jour du document unique sur les communes de l'agglomération participantes.

Compte tenu du financement perçu par le FNP, la mission du GrandAngoulême auprès des communes intéressées a été totalement gratuite.

Cette mission est ainsi une première action concrète menée par le pôle de compétence « Prévention des risques professionnels » de la DRH mutualisée, donnant ainsi tout son sens à la mutualisation avec la ville d'Angoulême, mais également vers les 16 communes membres.

Pour achever ces travaux, la direction des ressources humaines souhaite accueillir un apprenti du niveau ingénieur issu de l'école d'ingénieur du Centre des Etudes Supérieures Industrielles (CESI) à la rentrée universitaire 2013/2014.

L'intéressé se verrait confier, sous la responsabilité du responsable du service prévention, la participation à :

- ✓ l'évaluation des risques professionnels et des risques psychosociaux sur la communauté et les 16 communes membres
- ✓ la mise en place des fiches de pénibilité

L'incidence financière annuelle pour cette formation serait de 15 300 € charges comprises.

L'Etat prend en charge une partie des cotisations patronales et la région Poitou-Charentes attribue une aide annuelle de 1 400 € pour chaque apprenti accueilli.

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines/systèmes d'information du 5 juin 2013,

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 10 juin 2013,

Je vous propose :

D'ACCUEILLIR un apprenti du niveau ingénieur, à la rentrée universitaire 2013/2014, affecté au service prévention des risques professionnels de la DRH.

DE PREVOIR les crédits en dépenses et en recettes correspondantes

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (1 ABSTENTION : M. ELIE)
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 15 juillet 2013	<u>Affiché le :</u> 15 juillet 2013